

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200911-0000021726-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-8-6-4

Séance du vendredi 11 septembre
2020

AU BOULOT J'Y VAIS A VELO

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. BIHL, Mme HELDERLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

Mme MEHLEN-VETTER procuration à M. HAGENBACH

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-1-2 du 13 décembre 2019 relative au budget primitif 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,

VU le règlement financier départemental,

- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 4 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de coorganiser l'édition 2020 du challenge « Au boulot, j'y vais à vélo », dans les conditions définies par la convention jointe en annexe de la présente délibération,
- Approuve ladite convention de partenariat avec la structure porteuse du projet, Vélo et Mobilités Actives (VMA) Grand Est, et autorise le Président du Conseil départemental à la signer,
- Alloue dans ce cadre à Vélo et Mobilités Actives Grand Est, porteur de l'édition 2020, une subvention de 1 000 €, correspondant à la quote-part du Département du Haut-Rhin au financement du projet et autorise son versement en une seule fois après signature de la convention précitée.

Les crédits seront prélevés sur le programme C751 chapitre 65, fonction 738, nature 6574, code programme 2147 du budget départemental (paiement unique).

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité